



## NOTE D'INFORMATION

*Pour*

*Les candidats libres à l'épreuve orale d'Espagnol au Baccalauréat  
S/C Monsieur le Directeur Général des  
Examens et Concours*

**Objet** : Liste des documents obligatoires

Les enseignants convoqués dans les différents jurys d'espagnol, ont constaté avec regret lors du passage des candidats libres non scolarisés à l'oral d'espagnol au baccalauréat des sessions précédentes, les écueils ci-après :

- ✓ Liste des documents incomplète et mal présentée ;
- ✓ Longueur des textes non respectée ;
- ✓ Textes non conformes au niveau terminal ;
- ✓ Absence de documents iconographiques ;
- ✓ Pléthore de documents de même nature ;
- ✓ Méconnaissance des instructions officielles ;
- ✓ Etc.

Au regard de ce constat et dans le but d'aider ces candidats à mieux se préparer à l'épreuve orale du baccalauréat, le département d'espagnol a jugé indispensable de préparer, à leur intention, des listes de documents conformes aux recommandations officielles.

En effet, conformément à la Note d'information N°052/05/MEN/IG/IESDG/DE du 23 mai 2005, relative à l'organisation de l'épreuve orale d'espagnol au baccalauréat, tous les candidats – officiels, libres scolarisés ou non – sont soumis aux mêmes exigences.

En conséquence :

- ✓ *Présentation des listes :*

La liste des documents comporte des rubriques suivantes : le numéro, le thème, le titre du document, l'auteur, la source et, la page si le document est tiré d'un manuel.

✓ **Nature et nombre de documents :**

- Pour les séries A1, A2, et B : 4 (quatre) textes et 4 (quatre) documents iconographiques ;
- Pour les séries C et D : 4 (quatre) textes et 2 (deux) documents iconographiques ;

✓ **Déroulement :**

L'épreuve porte sur un texte et une image, un document connu et un document inconnu. Elle comporte deux parties :

- Un entretien sur un document connu (texte ou image) et tiré au sort par le candidat sur la liste en sa possession (cf. listes obligatoires ci-dessous jointes) ;
- Un entretien sur un document inconnu (texte ou image) fourni et imposé par l'examineur.

NB : chaque candidat devra fournir les doubles des documents pour l'examineur.

Fait à Libreville, le 30 janvier 2023

**Le Chef de département**



**Claire NSA ZUE EPS-MVE**